

Conseil Municipal
Du jeudi 7 mars 2019 à 19h30

L'an deux mil dix-neuf, le 7 mars à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 28 février 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Vincent LEMETTAIS.

Nom et Prénom	Présents	Absents	Absents excusés	Pouvoirs
M. LEMETTAIS Vincent	X			
M. REVERT Rémi	X			
Mme AUZOU Patricia	X			
M. HORCHOLLE Patrice	X			
M. BARBARAY Marc	X			
Mme BARBULEE Catherine	X			
Mme BLONDEL Virginie			X	
Mme GROUT Stéphanie	Arrivée à 20h25			
M. LEHMAN Franck			X	
Mme PAGE Lydia			X	Rémi REVERT
M. PICARD Jean-Baptiste			X	
M. ROUX François	X			

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme Patricia AUZOU

M. Le Maire demande l'ajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

- l'autorisation de mandatement de dépenses d'investissements avant le vote du BP 2019 (dans limite du quart des crédits ouverts au BP2018)
- la désignation des délégués CNAS élus et agent en questions diverses

01 - APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS DES 18 OCTOBRE ET 14 NOVEMBRE 2018

Les comptes rendus des séances des 18 octobre et 14 novembre 2018 sont approuvés à l'unanimité.

02 - INFORMATIONS DU MAIRE :

- ✓ M. Le Maire informe de la démission du Conseil Municipal de Mme Ghislaine CAHARD reçu fin 2018 ce qui réduit ainsi le nombre de membre à 12 ;
- ✓ Il souhaite également la bienvenue à Mme Hélène SAVOURAY qui a pris ses fonctions de secrétaire de mairie depuis le 19 février 2019.

03-PROJETS 2019

Monsieur Le Maire fait part des différents projets d'investissement à envisager pour le budget 2019 à savoir :

- Le remplacement des menuiseries de la Mairie dans un souci d'accessibilité et de gain énergétique ;
- L'abaissement du plafond de la salle Léon Lelièvre afin de réduire les coûts de chauffage ;
- La rénovation de la statue « Saint Sulpice » Route du Bois Gribout ;
- Le remplacement l'ordinateur du secrétariat ;
- La réalisation de caniveaux Route du Grand Tôt ;
- Le remplacement du tracteur de la commune avec reprise de l'ancien ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte la réalisation des consultations pour les projets précédemment nommés ;
- Autorise M. Le Maire à demander l'ensemble des subventions s'y rapportant ;
- Autorise M. Le Maire à faire les déclarations de travaux nécessaires ;
- Autorise M. Le Maire à retenir les devis les mieux disant à l'issue des consultations ;
- Autorise M. Le Maire à inscrire les crédits nécessaires au BP 2019 ainsi que les financements correspondants ;

04-ANTENNE RELAIS ORANGE

Vu la présentation de M. Le Maire sur l'implantation d'une station relais, d'une hauteur d'environ 33 mètres, pour l'exploitation des réseaux de la société ORANGE, sur un terrain de la commune situé Route d'Etoutteville (parcelle ZI 15).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le projet d'implantation de la station relais sur la parcelle ZI 15, autorise M. Le Maire à signer avec la société ORANGE le bail s'y rapportant, autorise l'inscription des loyers au BP 2019.

05-MISE EN PLACE DE LA DÉMATÉRIALISATION DES ACTES EN PRÉFECTURE

Vu l'exposé de M. Le Maire qui indique que l'envoi au contrôle de la légalité des différents actes (délibérations, arrêtés, budgets et comptes administratifs...) peut désormais se faire de façon dématérialisée.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte la télétransmission des actes au contrôle de la légalité ;
- autorise la signature de la convention avec la Préfecture ;
- donne son accord pour que la commune accède aux services de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire ;
- autorise l'acquisition d'un ordinateur, des licences et logiciels nécessaires à cette mise en place ;
- autorise le dépôt de l'ensemble des demandes de subventions envisageables ;
- autorise l'inscription des crédits nécessaires au BP 2019.

06-PROJET DE DÉLIBÉRATION A SOUMETTRE AU CTP - MODALITÉS DE MISE EN PLACE DU COMPTE EPARGNE TEMPS.

Vu l'exposé de M. Le Maire sur la réglementation du dispositif du Compte Epargne Temps (CET) qui permet à l'agent d'épargner des droits à congés qu'il pourra utiliser ultérieurement sous différentes formes ;

Vu le projet de délibération présenté ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le projet de délibération et demande de le soumettre pour avis au CTP du Centre de Gestion de Seine-Maritime (CdG76).

07-DESIGNATION DES DELEGUES CNAS ELUS ET AGENT SUITE AU CHANGEMENT DE SECRETAIRE DE MAIRIE.

M. Le Maire indique que la commune doit disposer auprès du CNAS d'un délégué représentant des élus ainsi qu'un délégué représentant des agents. Il propose en conséquence que Mme Hélène SAVOURAY soit désignée déléguée des agents et demande qui parmi les membres du conseil municipal souhaite être nommé.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de désigner Mme Patricia AUZOU, déléguée élus et Mme Hélène SAVOURAY déléguée agent auprès du CNAS.

08-MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2019

Vu les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son Conseil Municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer, des dépenses d'investissements dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente.

Pour information le montant total budgétisé 2018 en dépenses d'investissement est de 68 600 € (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») donc 17 150 € (< 25% x 68 600 €.)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 350 €

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Article 2152-47 - Immobilisations installation de voirie - Travaux de voirie : 350 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter les propositions de M. Le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

08-COMPTES RENDUS DES DIVERSES COMMISSIONS

Mme AUZOU assistera à la réunion du syndicat d'eau la semaine prochaine relative au BP2019, le DOB ayant été abordé en fin d'année dernière.

Elle a également assisté à la réunion avec l'association Les Cousins du Nouveau Monde.

Informe que le Petit Hautotais a été distribué comme convenu avant les fêtes de fin d'année.

M. HORCHOLLE fait un retour sur le projet de création d'un self au SIVOS-EHV.

Mme GROUT informe de la tenue d'une réunion la semaine prochaine du SIVOSSE.

M. LE MAIRE indique concernant la CCYN que le PLUI suit son cours, que les dossiers sur le réseau chaleur de la piscine et de la compétence voirie ont été remis à l'ordre du jour.

Il n'y a rien à signaler dans les autres commissions (Bassins Versants, CDPENAF...)

09-QUESTIONS DIVERSES

- M. REVERT : propose que soit réétudiée l'occupation des salles par le club de danse et les cours d'anglais, associations de Veauville-les-Baons, compte-tenu de l'abandon de la fusion des communes.
A l'issue du débat qui s'instaure, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de réévaluer le loyer annuel à 500 € lors du renouvellement de la convention et de facturer la location de la salle lors de l'organisation de la soirée de l'association.
- Mme GROUT demande si le logement de la Mairie est toujours vacant.
- Mme BARBULEE s'interroge sur l'organisation de la cérémonie du 8 mai. Elle demande également l'état d'avancé du remplacement des poteaux incendie.

La séance est levée à 21h30.